

N° 507 – Vendredi 29 avril 2022

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS

Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 30 et dimanche 01 mai

National 3
R1 – R2 – R3
D1 à D5
Féminines R1 – R2
Féminines D1 à D3

Mercredi 04 mai

Fermeture exceptionnelle du District

Jeudi 05 mai

Commission de Discipline
Commission des Jeunes
Commission Sportive


SOMMAIRE

Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 11
Avis aux éducateurs	p. 12
Comité de Direction	p. 13
Commission Sportive	p. 14
Commission Jeunes	p. 23
Documents divers	p. 27

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JOURNÉE DES FÉMININES



#TOUJENSEMBLE

26 JEUDI MAI

STADE DE LA MONTÉE ROUGE
CHÂTELLERAULT
DE 9H30 À 17H30
ACCUEIL À 9H

UGF À SENIORS F

JOURNÉE DES FÉMININES

ANIMATIONS | RESTAURATION SUR PLACE

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Châtelleraut

SOFC

DISTRICT Vienne FFF

♀

FFP

CA

viennne

FORMATIONS PFFD

Découvrir la méthodologie de projet

Samedi 07 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

Construire et promouvoir un projet

Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

**INDISPENSABLES DANS LE CADRE
DE LA CANDIDATURE LABEL SENIORS**



PARTENAIRE



Amarande Industries propose une expertise globale sur les non-tissés d'origine végétale ou animale.

Nous développons, concevons, fabriquons et distribuons des solutions innovantes et performantes à destinations des secteurs d'activités tels que : les espaces verts, l'horticulture, l'arboriculture...

+400

Clients satisfaits

Nous rassemblons les meilleurs talents et formons la meilleure équipe de spécialistes.

+15

Produits

De l'isolation des habitations (laine de lin, laine de coton etc) en passant par la literie, le paillage ou même la peinture. Amarande est à même de fournir une expertise global dans le métier du non-tissés.

+25 ans

D'expérience

Des produits non-tissés, principalement composés de fibres naturelles ou recyclées.



Paillages & Plantations



Feutres & Ouates



Isolation



Peinture & Matériel



AVIS AUX CLUBS

JOURNÉE DES FÉMININES

La Journée des Féminines est de retour le 26 mai prochain !

#SaveTheDate // Le rassemblement « Toutes ensemble » revient, après deux ans d'absence, à Châtelleraut le jeudi de l'Ascension !

Avis à nos 1496 joueuses de notre département, cet événement est le vôtre !

Les informations, programme et modalités d'inscription pour cette journée seront communiquées aux clubs prochainement.

**CHALLENGE DEPARTEMENTAL P.E.F. ENVIRONNEMENT**

Le District de la Vienne de Football organise un Challenge Départemental ayant pour objectif de mettre en avant une action du Programme Educatif Fédéral.

Cette saison, le thème retenu est la protection de l'environnement avec comme action : le ramassage des déchets dans et autour de vos installations sportives.

Le District souhaite récompenser les 5 meilleures actions.

Pour participer, vous devez :

- Prendre des photos et/ou vidéos, voire convoquer la presse
- Et retourner la fiche action ainsi que les justificatifs avant le mercredi 31 mai 2022 à district@foot86.fff.fr

Toutes les fiches transmises depuis le début de la saison seront prises en compte pour ce Challenge.

Une fois les productions reçues, un jury composé de membres du District se réunira pour déterminer les 5 lauréats.

À vous de jouer !!



CONCOURS DE DESSIN

CONCOURS

 de **DESSIN**

Tu es licencié
de U6 à U9 ?

Envoie ton dessin accompagné de ton nom, prénom, club et catégorie de pratique au District de la Vienne de Football avant le **vendredi 13 mai 2022**.

A l'occasion de la Journée Nationale des U7 - U9, qui aura lieu le samedi 18 Juin 2022 à Nieuil l'Espoir, le District de la Vienne de Football et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou organisent un concours de dessin.

Tu es licencié(e) de U6 à U9, envoie ton dessin accompagné de ton nom, prénom, club et catégorie de pratique au District de la Vienne de Football, 1 rue François Prat – 86000 Poitiers ou par mail district@foot86.ffv.fr **avant le vendredi 13 mai 2022, dernier délai.**

Le gagnant recevra un cadeau.

Nous comptons sur ta participation !



VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale. À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du vendredi 10 juin 2022 (date à confirmer) doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA.
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président

Pour le vendredi 29 avril 2022, dernier délai.

TROPHÉES DU DISTRICT

Les clubs ont la possibilité de récompenser leurs dirigeants ou joueurs méritants. À cet effet, les propositions de trophées du District (voir document dans documents divers à la fin de ce journal) doivent parvenir au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA
- Ou par simple courrier

Pour le vendredi 29 avril 2022, dernier délai.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



MESSAGE DE LA LFNA SUR LES LICENCES

Nous souhaitons vous rappeler que la date limite pour enregistrer vos dernières licences sur la présente saison (2021/2022) est fixée au **Samedi 30 Avril 2022 inclus**.
Passée cette date, le menu LICENCES dans votre espace FOOTCLUBS sera indisponible.

Concernant la projection sur la prochaine saison, nous vous invitons, dès à présent, à **relancer vos licenciés qui n'ont pas encore honoré leur cotisation licence 2021/2022**.

Deux méthodes d'envoi retenues par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations :

- **Envoi par mail** lui rappelant son devoir de cotisation, le montant restant à payer
- **Envoi par courrier en recommandé** lui rappelant son devoir de cotisation et le montant restant à payer

Nous insistons sur ces preuves d'envoi qui devront être fournies à la Commission Régionale de Contrôle des Mutations (vvallet@lfna.fff.fr) **avant que vous ne formuliez une éventuelle opposition** à son départ entre le 1^{er} Juin et le 15 Juillet inclus.

Nous reviendrons vers vous mi-Mai pour l'envoi des différents imprimés de demande de licence, en vous incitant aussi à utiliser de plus en plus la procédure dématérialisée surtout pour vos renouvellements.

BMF ET BEF EN APPRENTISSAGE

Vous trouverez sur notre site internet la plaquette qui a été présentée hier soir lors de la **réunion en visio-conférence** pour les clubs intéressés par le recrutement et l'accompagnement d'un **apprenti en formation BMF et/ou BEF** pour la saison 2022/2023 animée par le CFA des Métiers du Football et l'IR2F de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Pour rappel, ci-après les liens d'inscription à nos formations :

- **BMF Traditionnel** - date limite d'inscription : 16 mai 2022 23h59
- **BMF Apprentissage** - date limite d'inscription : 3 mai 2022 23h59
- **BEF Traditionnel** - date limite d'inscription : 18 mai 2022 23h59
- **BEF Apprentissage** - date limite d'inscription : 18 mai 2022 23h59

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'IR2F, organe de formation de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, par mail : ir2f@lfna.fff.fr



« BÉNÉVOLES DU MOIS » SAISON 2021/2022

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, l'opération « Bénévoles 2021/2022 » est organisée cette saison par le District de la Vienne de Football.

Vous avez sûrement, au sein de votre club, un(e) licencié(e) dirigeant(e) méritant(e) en activité, avec au minimum 5 ans de licence dirigeant(e).

Les bénévoles occupent des places importantes et stratégiques dans la vie des clubs. Sans eux, les associations ne pourraient continuer à fonctionner.

Il est donc important de mettre en lumière ces personnes qui s'investissent pour leur club.

Si vous souhaitez récompenser un bénévole de votre club, il vous est demandé de retourner le document, disponible sur notre site internet, accompagné d'une photo pour le **jeudi 05 mai 2022**, dernier délai : district@foot86.fff.fr

JEAN GABRIEL
RÉCOMPENSÉ EN 2019

RÉCOMPENSEZ
VOS BÉNÉVOLES*
MÉRITANTS

*LICENCIÉ DIRIGEANT(E) D'AU MOINS 5 ANS

DISTRICT
Vienne
F.F.F.



OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous : <https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr

SYNTHÈSE PROTOCOLE FFF – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

Soirées thématiques

Du bénévole au salarié quelles ressources pour demain

Mardi 3 mai de 20h à 22h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

Prévenir les violences sexuelles

Mardi 7 juin de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)



FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lencloître (initialement prévues le samedi 29 janvier) et de nouvelles dates.



Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 07 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

INFORMATIONS SECTION FOOT JULES VERNE (BUXEROLLES)

Une section sportive football a ouvert cette année au collège Jules Verne à Buxerolles. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine.

Les élèves peuvent également télécharger le dossier sur le site du collège ou le récupérer au format papier au secrétariat à partir du début de la semaine prochaine.

Petite précision importante : Malheureusement pour cette année, le recrutement **sur le niveau 6ème** ne pourra se faire que sur les élèves du secteur (pas de dérogation) suite au retour du rectorat.

OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL :

- Assurer la prise en charge globale de chacun des élèves dans la réussite de leur parcours.
- Permettre à des élèves d'exercer leur passion tout en proposant un bon niveau de performance.
- Développer des valeurs dans le but d'avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.
- Comprendre les enjeux du football en acquérant des connaissances et des compétences dans le domaine de l'arbitrage, du coaching, de la santé.

INFOS & INSCRIPTIONS

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

PORTAIL DES OFFICIELS

Quelques informations importantes concernant l'accès à vos désignations et plus largement l'accès à votre espace officiel.

Le lien permettant de consulter les désignations depuis « Mon compte FFF » (ancienne application) **n'est plus fonctionnel**.

Les Officiels devront donc dès à présent se rendre sur le [Portail des Officiels](#) (nouvel espace depuis le début de la saison) pour prendre connaissance de leurs désignations, rédiger leurs rapports, etc..

Lien pour se connecter > <https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

Une déconnexion/reconnexion semble nécessaire pour ceux ne voyant pas leurs désignations.
Si un problème technique persiste, merci de me communiquer vos identifiants (mail et mot de passe) pour suite à donner par le pôle technique de la FFF (ou en remontant directement votre problème à pole-technique@fff.fr).



AVIS AUX EDUCATEURS

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

LUSIGNAN RECHERCHE UN COACH

Le club de Lusignan est activement à la recherche d'un coach pour son équipe senior masculine (D2 la saison prochaine).



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 27 avril 2022
Procès-verbal n° 32

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE
Non convoqué M. Éric MAIOROFF

Approbation du PV n° 31 sans modification :

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D2	B	16	13/03/22 Remis le 17/04/22	23701896	Mignaloux Beauvoir (2)	Fontaine le Comte (2)		08/05/22
Challenge Marcel Renaudie	B	10	17/04/22	24274987	Thuré Besse (3)	Espoir (1)	L'équipe de Espoir (1) était en Coupe Jolliet Rousseau le même jour	01/05/22 à 13h15

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le 01 mai 2022.

- Coupe Louis David : **Antran**
- Coupe André Tassin : **Neuville**
- Coupe Jolliet Rousseau : **Poitiers Gibauderie**
- Challenge des Réserves : **Neuville**
- Challenge Marcel Renaudie : **Smarves Iteuil**

RAPPEL IMPORTANT

Article 14 – Classement en championnat (des RG de la LFNA)

1/ En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte :

- a. Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- c. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- e. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-play
- f. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts



Décision de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quinçay

Lorsque l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes :

- Pour l'accession de Départemental 2 à Départemental 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2^{ème}) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement (en tenant compte, en cas d'égalité, du goal average obtenu par ce nouveau classement).
- Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.
Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.
- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte
- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.



ACG Foot Sud 86	Fleuré	Poitiers Cep
Adriers	Fontaine le Comte	Poitiers Portugais
Antran	GJ 3 Vallées 86	Rouillé
Avanton	GJ VVM Chauvigny	Smarves Iteuil
Beaumont St Cyr	Ingrandes	Sommières St Romain
Biard	Jaunay Marigny	St Benoît
Bonnes	L'Envigne	St Léger de Montbrillais
Brion St Secondin	La Pallu	St Savin St Germain
Buxerolles	Mignaloux Beauvoir	Stade Poitevin
Cenon sur Vienne	Migné Auxances	Usson l'Isle
Cernay St Genest	Montamisé	Valdivienne
Champagné St Hilaire	Montmorillon	Vallée du Salleron
Chasseneuil St Georges	Naintré	Vendelogne
Château Larcher	Neuville	Verrières
Châtelleraut SO	Nieuil l'Espoir	Vicq sur Gartempe
Chauvigny	Nord Vienne	Vouillé
Civaux	Ozon	Vouneuil Béruges
Coussay	Poitiers 3 cités	Vouneuil sur Vienne

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23702043 : Loudun (1) – Boivre (1) en poule A du 30/04/22

Demande du club de Boivre (courriel du 24/04/22 à 09h53) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Boivre.

DEPARTEMENTAL 3

Match n°23769834 : Châtelleraut Portugais (2) – St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 24/04/22.

Courriel de confirmation de réserves du club de St Léger de Montbrillais (24/04/22 à 20h00)

- Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Châtelleraut Portugais (2) pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe du club de Châtelleraut Portugais.

- Réserve sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Châtelleraut Portugais (2) pour le motif suivant : sont susceptibles d'avoir joué ou en partie la veille avec l'équipe hiérarchiquement supérieure.

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de St Léger de Montbrillais a eu des difficultés pour poser les réserves avant la rencontre suite à un problème de tablette.

Considérant que l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) est dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

- Considérant après vérification des feuilles de match de Châtelleraut Portugais (1) évoluant en Régional 3 poule B que seuls trois (3) joueurs : Dhakiwani BOINA (20), Maxime SA SILVA (17) et Marc RALAIVOAVIARINELINOM (16) ont participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure susnommée.

- Considérant, après vérification de la feuille de match Antran (1) – Châtelleraut Portugais (1) du 23/04/22 évoluant en Régional 3 poule B qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Châtelleraut Portugais (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 26.B.2 et 26.C.2.b des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit les réserves non fondées et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match. Les droits de confirmation de réserves (38€) seront débités au club de St Léger de Montbrillais.

Dossier classé.

**Match n° 23703159 : Civaux (1) - Beaumont St Cyr (3) en poule B du 23/04/22**

Courriel du club de Civaux (24/04/22 à 13h16) signalant la blessure (arcade gauche) du joueur Julien DUCROS (licence n° 2543867502).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23758773 : Château Larcher (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 24/04/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Payroux Charroux Mauprévoir (24/04/22 à 19h35).

Réserve pour le motif suivant : sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de Château Larcher (2) ayant participé à plus de 7 rencontres en équipe supérieure la loi en autorisant que 3 lors des 5 dernières rencontres.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Château Larcher (2) est dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant après vérification des feuilles de match de Château Larcher (1) évoluant en Départemental 1 que seul le joueur Fabien ROGEON (11) a participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Château Larcher (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Payroux Charroux Mauprévoir.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4**Match n° 23702170 : Moncontour (1) - Cissé (1) en poule A du 24/04/22**

Courriel du club de Cissé (24/04/18 à 18h50) signalant la blessure (genou droit) du joueur n° 4 Mavrik BOIREAU (licence n°2545628161).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23702176 : Jaunay Marigny (3) – Moncontour (1) en poule A du 01/05/22

Arrêté municipal daté du 15/04/22 sur les terrains de Jaunay-Marigny : terrain annexe du bourg et des 2 stades du complexe Alain Dupleix de Marigny du 18/04/22 au 06/05/22.

Sans accord des deux clubs, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Moncontour le dimanche 01/05/22 à 15h.

Match n° 23702301 : Beaumont St Cyr (4) – Ozon (2) en poule B du 24/04/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus

Match n° 23702435 : L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) – Bonnes (1) en poule C du 24/04/22

Courriel du club de L'Espinasse (22/04/22 à 14h08) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) (sans déplacement de Bonnes (1))

Amende de 41€ au club de L'Espinasse

Match n° 23702698 : Fontaine le Comte (3) – Biard (2) en poule E du 24/04/22

Match arrêté à la 77^{ème} minute pour menace à arbitre.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.



Match n° 23702699 : St Benoît (3) – La Pallu (2) en poule E du 24/04/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de St Benoît (26/04/22 à 09h45)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de La Pallu, pour le motif suivant : des joueurs du club de La Pallu sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de La Pallu (1) jouait le même jour et à la même heure une rencontre de championnat de Départemental 3 poule A à savoir : La Pallu (1) – ASM (1) et n'est donc pas concernée par cette réserve.

Considérant que l'équipe **de La Pallu (2) n'est pas en infraction.**

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de St Benoît.

Dossier classé.

Pour information : sur le courriel de confirmation de réserve, le club de St Benoît complète la réserve par « ayant participé à plus de 7 matchs lors de la rencontre de D4 : St Benoît – La Pallu ».

Après vérification des feuilles de match de La Pallu (1) évoluant en Départemental 3 poule A que seuls trois (3) joueurs Clément ALIX (16), Yoni DIALLO (18) et Manuel JOGUET (20) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure susnommée.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757935 : Monts sur Guesnes (1) – L'Envigne (3) en poule A du 24/04/22

Courriels des clubs de L'Envigne (25/04/22 à 13h16) et Monts sur Guesnes (25/04/22 à 21h44) signalant l'inversion du score de la rencontre à savoir : 10 à 0 en faveur de Monts sur Guesnes (1).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23757936 : Vouzailles (1) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 24/04/22

Courriel du club de Vouzailles (23/04/22 à 13h54) signalant le forfait de St Léger de Montbrillais (2)

1^{er} forfait de St Léger de Montbrillais (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de St Léger de Montbrillais

Pour information : un courriel est suffisant pour un forfait, inutile d'établir une feuille de match papier.

Par contre si vous souhaitez rédiger une feuille de match, vous pouvez faire une feuille de match informatisée.

Match n° 23758064 : Lavoux-Liniers (2) – Antran (3) en poule B du 24/04/22

Courriel du club d'Antran (24/04/22 à 9h52) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait d'Antran (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Antran

Match n° 23758065 : Availles en Châtelleraut (3) – Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) en poule B du 24/04/22

Courriel du club de Chasseneuil St Georges (23/04/22 à 20h34) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Chasseneuil St Georges

Match n° 23758068 : Avanton (2) – Bonneuil Matours / Archigny (2) en poule B du 24/04/22

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 04 mai 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre, des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

**Match n° 23758069 : Colombiers (1) – Thuré Besse (2) en poule B du 24/04/22.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Colombiers (25/04/22 à 18h56)

Réserve pour le motif suivant : sur l'ensemble de l'équipe adverse pour les joueurs ayant plus de 3 matchs en équipe supérieure. Suspicion qu'il y ait plus de 3.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Thuré Besse (2) est dans les 5 dernières rencontres de Championnat.

Considérant après vérification des feuilles de match de Thuré Besse (1) évoluant en Départemental 2 poule A que seuls trois (3) joueurs Alexandre BORDAGE (19), Amara DIAKITE (11) et Steven ROBIN (22) ont participé à plus de 7 matchs avec l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Thuré Besse (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38€) seront débités au club de Colombiers.

Dossier classé.

Match n° 23758196 : Oyré Dangé (3) – Buxeuil (1) en poule C du 24/04/22

Courriel du club de Oyré Dangé (25/04/22 à 12h07) signalant la panne de la tablette au moment de saisir les données en fin de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 04 mai 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre, des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23758197 : Les Ormes (1) – Coussay les Bois (2) en poule C du 24/04/22

Courriel du club de Coussay les Bois (24/04/22 à 20h10)

Dossier en instance

Match n° 23758331 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Savigny l'Evescault (1) en poule D du 24/04/22

Courriel du club de Savigny L'Evescault (25/04/22 à 11h25) signalant la blessure (mâchoire cassée) du joueur Paolo GAPIER (licence n° 2546181157).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23758461 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – Sommières St Romain (2) en poule E du 23/04/22

Courriel du club de Sommières St Romain (22/04/22 à 14h50) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Sommières St Romain (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Sommières St Romain

Match n° 23758590 : Poitiers Asac (2) – Boivre (3) en poule F du 10/04/22**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 13/04/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 9602731588) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Asac a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 29 du 31/03/22) pour un (1) match de suspension à compter du 28/03/22 (le match automatique) et que l'équipe de Poitiers Asac (2) évoluant en Départemental 5 poule F n'a joué aucun match depuis cette date (Forfait le 03/04/22).



Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Asac (2) pour en donner le gain à l'équipe de Boivre (3) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers Asac.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ - RÉUNION DE FIN DE SAISON et FINALES COUPE du POITOU à 8 – CHALLENGE du POITOU à 11

La réunion de fin de saison et les finales de la Coupe et du Challenge se dérouleront :

Le samedi 04 juin 2022 à Vasles (79)

Émargement à partir de 9h30

Début de la réunion à 10h.

MATCHS AMICAUX DE FIN DE SAISON

Tous les matchs prévus pour cette première journée ont été annulés par les clubs.

La Commission demande aux clubs concernés par la prochaine journée de confirmer ou infirmer leur participation à ces rencontres.

Si tous les clubs décident d'annuler à nouveau les rencontres prévues le 01/05/22, les matchs suivants, les 15 et 22/05/22, seront également annulés.

01/05/2022 (Journée 13 de D2)

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	MONCOUTANT (1)
ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)	NEUVILLE (1)
VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)	VOUNEUIL BERUGES (1)

Exempts : AVAILLES / NAINTRE (1), DISSAY (1) et POITIERS GIBAUDERIE (1) (D2)

MATCHS AMICAUX U11/U13 - fin de saison (géré par le District 86)

Propositions de rencontres

Nous avons été vigilants sur la distance des déplacements à effectuer par les équipes.



Journée 1 : 07/05/2022

CHERVEUX (1)	LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)
MONTMORILLON (2)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
FC BOUTONNAIS (1)	LUSIGNAN (2)

Journée 2 : 14/05/2022

LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
LUSIGNAN (2)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	CHERVEUX (1)
FC BOUTONNAIS (1)	MONTMORILLON (2)

Journée 3 : 21/05/2022

VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)	CHERVEUX (1)
LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	LUSIGNAN (2)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)	FC BOUTONNAIS (1)
MONTMORILLON (2)	POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)

Les forfaits ne seront pas amendés mais nous vous demandons d'avertir le club adverse et le district par correction.

→ Retrait de l'équipe de Val de Boutonne / St Romans (courriel du 11/04/22 à 10h43)

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 24443685 : Poitiers 3 cités (2) – St Benoît (3) du 17/04/22

Feuille de match informatisée envoyée tardivement

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23702041 : Jaunay Marigny (1) – Ligugé (3) en Départemental 2 poule A du 24/04/22.
- Match n° 23701921 : Mignaloux Beauvoir (2) – Chauvigny (3) en Départemental 2 poule B du 24/04/22.
- Match n° 23758778 : Poitiers 3 cités (2) – Nieuil l'Espoir (2) en Départemental 3 poule C du 24/04/22.



- Match n° 23702304 : Ingrandes / Antoigné (2) – Cenon / Vouneuil (2) en Départemental 4 poule B du 23/04/22.

- Match n° 23702305 : Châtelleraut Portugais (3) – Bonneuil Matours / Archigny (1) en Départemental 4 poule B du 24/04/22.

- Match n° 23702302 : Poitiers Gibauderie (2) - Châtelleraut SO (3) en Départemental 4 poule B du 24/04/22.

- Match n° 23702437 : Leignes sur Fontaine (2) - Lavoux-Linières (1) en Départemental 4 poule C du 24/04/22.

DIVERS

Courriels des clubs de Buxeuil, Espoir, la Pallu, Poitiers Gibauderie et Savigny L'Evescault :
Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Cissé et Moncontour :
Pris note.

TERRAINS

La Commission enregistre la décision de la Commission des Terrains (courriel du 11/04/22) qui informe de la fermeture du stade de Targé.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 17/04/22

Match n° 24443685 : Poitiers 3 cités (2) – St Benoît (3) en Challenge des Réserves
le 24/04/22 à 11h47

Rencontre du 23/04/22

Match n° 23701785 : Chasseneuil St Georges (1) – Beaumont St Cyr (2) en Départemental 1
le 26/04/22 à 10h08

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le jeudi 05 mai 2022 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion restreinte du jeudi 28 avril 2022
Procès-verbal n° 20

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT et Sylvie TESSERAU, M. Jean-Paul PINTAULT
Non convoqués : Mmes Emilie AURY, Charlotte PADELEC et Sandrine VERMOND - M. Christian SAVIGNY

Approbation du PV n° 19 sans modification

DATES DE FIN DE SAISON

Samedi 4 juin 2022, à Montamisé : - Finale du Challenge DANSAC U13,
 - Finale du Challenge U15
 - Finale du Challenge U17/U18

Samedi 18 juin 2022, à Nieuil L'Espoir : - Journée Nationale des Débutants (U7-U9)

MATCHS REMIS

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U15	D2	A	5	09/04/22	24308808	Vouillé/Quinçay (1)	ASMLoudun/Sammarçolles/Nord V(1)	COVID	21/05/22
U13	D1	/	5	26/03/22	24325478	Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (1)	Nieuil l'Espoir/ Mignaloux Beauvoir (1)	COVID	30/04/22
U13	D2	B	4	19/03/22	24325583	Valdivienne (1)	Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (1)	COVID	30/04/22
U13	D3	B	5	09/04/22	24325715	St Savin/Vicq (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté	30/04/22

TROPHEES des CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges
pour le lundi 2 mai 2022

- Challenge U17/U18: **Jaunay Marigny**
- Challenge U15 : **GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny**
- Challenge Dansac U13: **SO Châtelleraut**
- Challenge U11 : **Stade Poitevin**

AVIS AUX CLUBS – U11

Attention : les journées supplémentaires du 7 mai et du 21 mai annoncées dans le PV n°18 **sont annulées** suite aux retours de plusieurs clubs. Les clubs peuvent organiser des rencontres amicales ou tournois.



U17/U18

Réserve

Match n° 24308303 : Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte (3) - St Benoit (1) en Départemental 2 poule B du 09/04/22

Réserve confirmée du club de St Benoit

La commission enregistre la décision de la commission sportive litiges et contentieux d'enregistrer le résultat mentionné sur la feuille de match.

-Forfait de l'équipe U18R2

Considérant l'article 19.B.7 des RG de la LFNA et l'article 12 du règlement des compétitions de jeunes qui indique que :

« Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne par la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. De même, le forfait général d'une équipe entraîne le forfait général des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge sauf pour les équipes de jeunes. »

Considérant l'article 4 du règlement des compétitions de jeunes qui précise que les équipes U16, U17, U18 et U19 Ligue sont considérés comme supérieures à une équipe U17/U18 District

Considérant le forfait de l'équipe de Ligugé (1) en U18 R2 pour le match n° 23399702 : Pays Mauléon (1) - Ligugé (1)

Par ces motifs, la commission **donne match perdu par forfait à l'équipe de Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte (3)**

Amende de 10€ au club de Ligugé

Dossier classé

Match n° 24308254 : Naintré (1) – Jaunay Marigny (1) en Départemental 1 du 09/04/22

Évocation

La commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux (PV n°31) qui **donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Naintré (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (1) avec 3 buts à 0.**

Dossier classé.

CHALLENGE U17/U18

1/2 Finales le 30 avril 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON (3)	D2B
2	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1	CONTRE	AVAILLES EN CHATELLERAULT	D1

CHALLENGE U15

1/2 Finales le 30 avril 2022

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	SAINT BENOIT (1)	D2D
2	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1

Match n° 24492563 : Châtelleraut SO (2) - Sèvres/Montamisé (1) du 30/04/22

Demande du club de Sèvres/Montamisé pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

**U13****Feuille de Match Informatisée****Match n° 24325528 : Châtelleraut Portugais (1) – Neuville (1) en Départemental 2 poule A du 09/04/22**

FMI non reçu. Rapport FMI reçu.

Dysfonctionnement de l'application

Afin d'établir la feuille de match, la Commission a reçu les informations de la part du club de Châtelleraut Portugais

Rappel : La Commission redemande au club de Neuville de transmettre **avant le jeudi 5 mai 2022 :**

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles sanctions
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants

Dossier en instance

Match n° 24325574 : GJ VVM Chauvigny (2) – Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (2) en Départemental 2 poule B du 09/04/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Dysfonctionnement de la tablette

Dossier classé

Match n° 24325688 : Châtelleraut Portugais (2) – Ozon (1) en Départemental 3 poule A du 09/04/22

FMI non reçu. Rapport FMI reçu

Dysfonctionnement de l'application

Feuille de match établie par la commission.

Dossier classé

U11**Rencontres du 02/04/22****Poule G – plateau 2 à Valdivienne**

Rappel : Feuille de match non reçue à ce jour

La commission demande au club de Valdivienne de nous transmettre l'original de feuille de match avant le jeudi 5 mai

Poule L – plateau 1 à Vicq sur Gartempe

Feuille de match envoyée par courrier par le club mais non reçue à ce jour

La commission demande aux clubs de nous transmettre leur liste de licenciés présents et leur résultat avant le jeudi 5 mai.

Rencontres du 09/04/22**U11 Poule G – plateau 1 à Adriers**

Feuille de match reçue

Poule M – plateau 2 à Valence en Poitou

Feuille de résultat reçue

**U7-U9**

Rappel : les feuilles de compte rendu et de licences doivent être adressées au plus tard le mardi suivant le plateau au district.

L'envoi par mail ne sera pas pris en considération jusqu'à nouvel ordre.

Feuilles de compte rendu et licences clubs non reçues**Plateau du 02/04/22**

Secteur 4 – Plateau de Val de Vonne
Secteur 5 – Plateau de Poitiers FC
Secteur 6 – Plateau de Chasseneuil/St Georges
Secteur 8 – Plateau de Montmorillon et St Savin

Feuilles de licences manquantes**Plateau du 02/04/22**

-Poitiers 3 Cités
-Mirebeau

LICENCES MANQUANTES**Rencontres du 09/04/22**

U11 Poule G – plateau 1 : Adriers – Toutes les licences. Amende forfaitaire 17€

Prochaine réunion, jeudi 5 mai 2022, sur convocation
Le Président, Philippe Barritault



DOCUMENTS DIVERS

DEMANDE DE TROPHÉES DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour vendredi 29 avril 2022, dernier délai


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



U17/U18 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U16R1, U16R2, U15R2)	0	1	2	3	4	5	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U18R2)	-2	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-3	-4	-5	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	2	2	2	
Départemental 2 (2X9) 18 équipes	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-2	-2	-2	Départemental 2 ?? équipes
	Vient de Départemental 1	2	3	4	3	4	5	

U15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U14R2)	0	1	2	3	4	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U16R2)	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	4	4	
Départemental 2 (4x8) 32 équipes	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	Départemental 2 ?? équipes
	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-4	-4	



U13 - Accessions et rétrogradations à la fin de saison 2021 – 2022

Département 1 (1x10) 10 équipes	Monte en Régional (U14R2)	-1	Département 1 (1X10) 10 équipes
	Descend en Département 2	-3	
	Vient de Département 2	4	
Département 2 (2X10) 20 équipes	Monte en Département 1	-4	Département 2 (2X10) 20 équipes
	Vient de Département 1	3	
	Descend en Département 3	-6	
	Vient de Département 3	7	
Département 3 (3x8 + 3X7) 45 équipes	Vient de Département 2	6	Département 3 X équipes
	Monte en Département 2	-7	